



Syndicat Départemental Autonome des Territoriaux du Tarn.

Section **FA-FPT** de la **Communauté d'Agglomération de l'Albigeois**

Compte Rendu Comité Technique Paritaire du 14 décembre

Après étude des documents transmis à savoir la modification de la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence voirie et parcs de stationnement et extension des compétences, sont évoqués les points suivants :

Extension des compétences transférées en totalité :

VOIRIE : Assainissement,
régie voirie, propreté urbaine,
aménagement voiries
stationnement
MEDIATHEQUE

Extension d'une partie de l'activité transférée

PARC, JARDINS, ESPACES
NATURELS
DOMAINE PUBLIC
AUTORISATION
D'OCCUPATION
TEMPORAIRES
PARC AUTO ET ATELIERS

Plate forme collaborative :

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION DES ACHATS ET MARCHES PUBLICS
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ASSURANCES PATRIMOINE BATI
BUREAU D'ETUDES GENIE URBAIN.

Ce transfert a été envisagé dans le but de favoriser les échanges entre les communes, notamment par la mise en réseau d'un fonctionnement pour ces dernières afin de générer une culture commune.

La FA-FPT s'interroge sur les objectifs de ces transferts et plus précisément sur :

La plateforme commune qui certes dans son objectif est bien de regrouper les compétences de chaque commune en arguant du fait que l'union fait la force mais est interpellée par les objectifs premiers avoués qui sont de :

Eviter les doublons, maîtriser les dépenses.

Nous sommes en droit de nous demander si cela n'évoque pas une diminution dans les effectifs et particulièrement pour les petites collectivités. Ces dernières ne seront en effet plus en mesure d'apporter à leurs propres administrés les services qu'elles leur ont toujours apportées dans un souci de proximité. N'est ce pas là la mort annoncée des petites

communes.

Nous ne pouvons que vivement souhaiter que les élus de ces petites collectivités en ont pris pleinement et réellement conscience avant de valider cette délibération.

Nous nous posons par ailleurs la question de savoir si un dialogue avec l'ensemble des agents de ces petites collectivités a été instauré avant une prise de décision sachant qu'à terme chaque départ en retraite ou création nouvelle de poste sera soumis à validation de la C2A.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ET DE MOYENS

Il est indispensable de noter que cette convention restera transitoire pour une durée de 6 mois et



que cette dernière ne deviendra effective qu'après un premier bilan d'une évaluation réelle des effectifs mis à disposition et des matériels ait été précisément défini par chaque collectivité. Durant cette période, les services resteront à l'entière charge des collectivités et l'organisation de ces derniers resteront inchangés durant cette période dite transitoire.

PRISE DE POSITION DE LA FA-FPT

La réforme des collectivités territoriales étant déjà très largement engagée et quasiment actée à ce jour, nous ne pouvons objectivement voter contre un fait que l'on peut qualifier d'accompli, mais il est bien évident que nous conjuguons

nos forces pour rester plus que vigilants quant à l'évolution du devenir des agents en passe d'être transférés au sein de notre collectivité C2A et de la continuité du service public sur l'ensemble du territoire.

C'est la raison pour laquelle ces zones d'ombres ont généré de notre part une abstention au vote.

La FA-FPT souhaite que la gestion des carrières des agents reste soumise aux CAP programmées par le Centre de Gestion afin de garantir aux agents plus de possibilités de promotions internes du fait du nombre d'agents représentés au Centre de gestion.

FORMATIONS LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

Ateliers des savoirs et des compétences destinés aux agents en difficulté avec les écrits professionnels ou la langue française.

La délégation Midi-Pyrénées réalise ce type d'actions à **titre gratuit** sur la base d'un **parcours personnalisé** de 20 journées ou demi-journées assurées par trois formateurs spécialisés. L'objectif est de développer la confiance en soi en valorisant les acquis, de favoriser l'autonomie, de développer les capacités pratiques que ce soit dans le domaine de l'écriture, la lecture, les mathématiques ou la communication relationnelle.

L'antenne départementale du Tarn a mis en place un second module d'apprentissage qui se situe entre les ateliers du savoir et les remises à niveau des préparations aux concours toujours sous la forme **d'un accompagnement individuel** mais en mettant l'accent sur l'autonomie. 39 personnes ont suivi cette formation dans le département du Tarn pour l'année 2009



CHIFFRES CLES

SMIC (Montants au 1er juillet 2009)

- montant brut SMIC horaire : 8,82 euros - montant mensuel brut SMIC sur la base légale de 35H : 1 337,73 euros

Point d'indice Fonctions Publiques (Montants au 1er juillet 2009)

- Valeur du point brute : 4,5934 Euros - salaire minimum FP (IM 292 à partir du 1/07/09) : 1 341,29 euros bruts

LES REVENDICATIONS

N'AVANCERONT PAS SANS VOUS

**Si vous partagez notre conception
d'un syndicalisme libre et
apolitique POUR DEFENDRE ET FAIRE
EVOLUER NOS DROITS**

**Rejoignez la FA-FPT, le seul
syndicat qui s'occupe
exclusivement des TERRITORIAUX,
titulaires et non titulaires.**

Contact FA-FPT du Tarn

Je souhaite me renseigner Je souhaite adhérer
Catégories C : 52 € par AN - Catégories B : 64 € par AN -
Catégories A : 76 € par AN (Déductible à 66% des impôts)

Nom :

Prénom :

Adresse :

..... ☎ :

Mail :

Service : ☎ :

A remettre à un(e) délégué(e) FA FPT ou à renvoyer à
FA-FPT du Tarn ☒ Hôtel du Département
Lices Georges Pompidou - 81 013 ALBI Cedex 09
06.42.84.56.99

Saint Juéry, le 22 octobre 2009